





Les mobilités d'élèves

Les mobilités de personnels

Qu'est ce que c'est?

Un consortium, un projet collectif

Un consortium est un projet collectif qui regroupe plusieurs organismes éligibles à un subventionnement Erasmus + (un lycée, une école, une DDEC...) souhaitant déposer un dossier de candidature commun auprès de l'Agence Erasmus-France de Bordeaux.

Chaque organisme du consortium doit être enregistré préalablement auprès de l'Agence afin d'obtenir un code OID. On appelle « coordinateur » l'organisme qui dépose le dossier au nom des différents organismes du consortium.



Depuis 2017, la DDEC de Nantes coordonne deux consortia Erasmus + :

- Schools 44 Abroad qui regroupe des écoles primaires
- EURO MOV' qui réunit des lycées professionnels

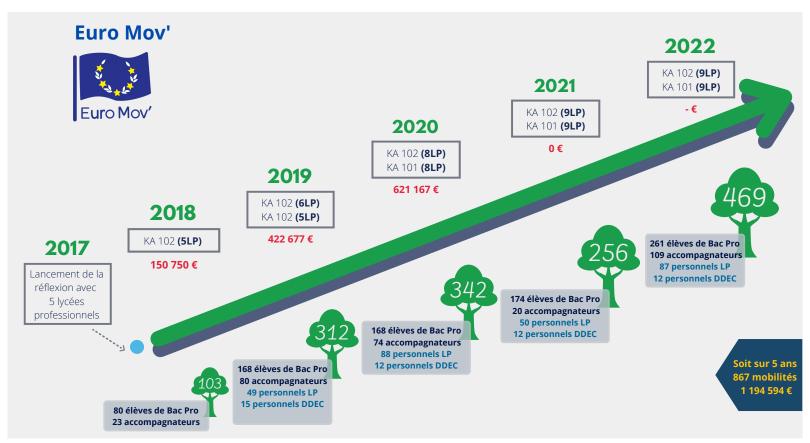
Les deux consortia de la DDEC ont connu une croissance exponentielle ces dernières années. Aujourd'hui, une trentaine d'établissements (école primaire et lycée pro) font vivre avec la DDEC ces deux consortia.

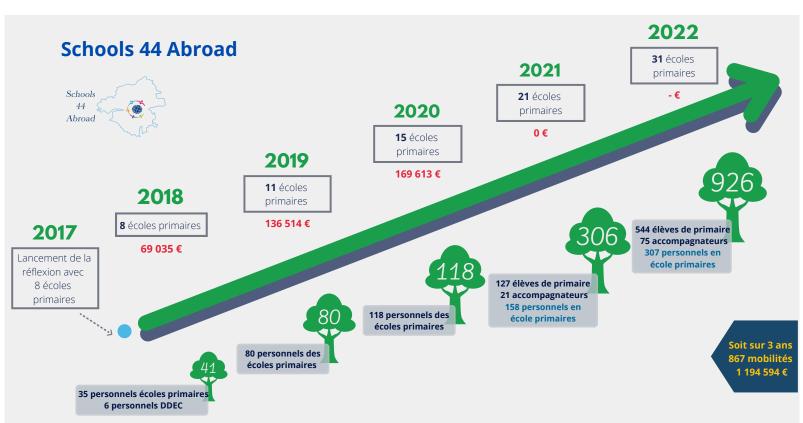






Ces dernières années





Qu'est ce que c'est?

EURO MOV'

9 lycées professionnels en Loire Atlantique

- Ste Thérèse de St Nazaire
- Ste Anne de St Nazaire
- St Thomas d'Aquin d'Ancenis
- Sacré Coeur La Salle à Nantes
- St Félix La Salle à Nantes
- Talensac
- La Baugerie à St Sébastien sur Loire
- La Joliverie à St Sébatien Sur Loire
- Notre Dame de Rezé



Schools 44 Abroad

21 écoles primaires en Loire Atlantique

- St Joseph de Pontchâteau
- St Louis de St Même le Tenue
- St Louis de Ste Reine de Bretagne
- Sacré Coeur de La Baule Escoublac
- St Paul de Rezé et Notre Dame de Rezé
- St Aubin de Guérande
- St Bernadette de St Michel Chef-Chef
- St Thérèse de St Sébastien
- St Anne de Vigneux de Bretagne
- St Martin de Rouans
- Nantes : Marcel Callo, Blanche de Castille, St Michel, St Madeleine, St Jean XXIII, Perverie.
- St Martin St Joseph de Vertou
- St Marie de Vallet
- St Anne de Assérac



2 Les mobilités d'élèves

Erasmus + financé par l'Union Européenne

Des mobilités dès la primaire

Les Programmes Erasmus + pour les années 2021-2027 prévoient la création de mobilités d'élèves dans l'enseignement général (écoles, collèges et lycées) – c'est une grande nouveauté –mais aussi l'accroissement des opportunités de mobilité pour les jeunes des lycées professionnels. Cela résulte de la forte augmentation des budgets Erasmus sur la période 2021-2027 (+50 % par rapport à la période 2014-2020).

En lycée professionnel, les jeunes pourront toujours partir réaliser un stage dans une entreprise européenne mais deux nouvelles actions vont être créées pour eux. Pour le moment, peu d'informations ont filtré sur Skills competitions et Study Visit. Des précisions devraient être apportées par le Guide 2021 qui paraîtra à la fin du mois de novembre 2020.

Dans l'enseignement général, il est prévu de financer des mobilités d'élèves dans le cadre de trois dispositifs : « Groupes d'élèves », « Mobilités d'étude » et « Stage dans un établissement scolaire ». Là-encore, des précisions seront apportées par Erasmus.

Enseignement Scolaire

Groupes d'élèves
(1 à 10 jours)

Mobilité d'étude
(10 à 29 jours)

Stage dans un
établissement scolaire
(10 à 365 jours)

Enseignement et formation professionnelle

Stage entreprise

(10 à 89 jours)

Erasmus Pro

(90 à 365 jours)

Skills competitions

(1 à 10 jours)

Study visit

(1 à 10 jours)

3 Les mobilités des personnels

Erasmus + financé par l'Union Européenne

Des mobilités pour tous les personnels

Pour les personnels aussi les nouveaux Programmes Erasmus + 2021-2027 vont élargir les possibilités de mobilité. Les trois opportunités déjà en place durant les années 2014-2020 (job shadowing, formation, enseignement) sont non seulement maintenues mais élargies, notamment en ce qui concerne les durées de séjour.

Trois grandes innovations sont annoncées : la prise en charge des visites préparatoires en lycée professionnel, le financement de l'accueil d'enseignant européen en formation dans nos établissements français et la possibilité d'organiser une formation assurée par un.e « expert.e » européen.ne dans nos établissements français. Mais là encore, il faudra attendre les précisions d'Erasmus pour en connaître les diverses modalités.

Mobilités pour personnels en lycée professionnel ou en école primaire

Réaliser un stage d'observation (2 à 365 jours)

Enseigner en Europe (2 à 365 jours)

Suivre une formation en Europe (2 à 30 jours)

Accueillir un.e expert.e pour une formation (2 à 30 jours)

Visites préparatoires (1 à 10 jours)

Accueillir un enseignant en formation (10 à 365 jours)